

FORCE OUVRIÈRE

Compte-rendu de la CAPC N° 5 du 28 Mai 2019

Une CAP Centrale concernant la catégorie B s'est déroulée à la Direction Générale, sous la présidence de M. DECANTER Pascal, chef du bureau RH3.

L'USD FO était représentée par, Patrick KASBY (Expert), Jean-François RENON (Suppléant) et Marie-Jeanne CATALA (Titulaire).

Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour: Approbation de procès verbaux, des demandes de détachements au sein de notre administration, la titularisation de contrôleurs stagiaires, le tableau d'avancement C1 et des recours en évaluation.

Suite aux déclarations préalables des organisations syndicales, dont celle de L'USD-FO, le président répond que la baisse significative des taux de promotions n'est pas liée au récent conflit social que notre administration vient de connaître.

Par rapport aux différences des conditions de titularisations des agents des douanes selon leur catégorie (A, B, C), point mis en exergue par L'USD FO, le président indique qu'il s'agit d'un sujet règlementaire.

Notre remarque sur ce sujet est en outre largement reprise par la CFDT qui insiste également pour que des discussions soient entamées avec l'administration, afin que des évolutions voient le jour.

[- Approbation des Procès Verbaux des CAPC du 24 mai 2018 et du 7 novembre 2018 à l'unanimité.](#)

- Examen des titularisations de contrôleurs stagiaires :

5 contrôleurs stagiaires sont titularisés avec effet rétroactif au 1er octobre 2018, suite à prolongation de stage (stage dit "de seconde chance"), consécutif à une note initiale inférieure à la moyenne dans l'un des trois blocs.

- Examen de demandes de détachements au sein de l'administration des Douanes.

6 détachements sont proposés par l'administration avec des prises de fonctions au 1er septembre 2019:

- 1 poste de TSI dans la direction du GRAND EST: L'administration précise qu'aucune candidature interne ne s'est manifestée. L'USD FO s'abstient sur ce recrutement. L'USD FO déplore à ce jour le manque de volontarisme de notre administration pour reconnaître à sa juste valeur la fonction de TSI.

L'USD FO estime que des agents seraient susceptibles de candidater si l'administration rendait ces postes plus attractifs.

- 5 postes en recette interrégionale (3 postes à la RI de Metz et 2 postes à la RI de Lyon), faute de candidatures internes.

L'USD FO s'est abstenue sur ces recrutements externes.

L'USD FO s'interroge sur les durées variables de ces détachements (1 an renouvelable et parfois deux ans éventuellement renouvelables selon les directions). Pour L'USD FO, ce système est largement perfectible. Nous n'oublions pas qu'il est nécessaire de former ces agents nouvellement recrutés, sans garantie à long terme de les conserver et donc de résoudre in fine les difficultés liées au manque de personnel.

L'administration devrait enfin s'interroger sur les causes liées à l'absence de candidatures internes sur ces postes !



- Examen du Tableau d'avancement de C1 pour 2019.

Rappel des conditions réglementaires:

- Avoir atteint au 1er janvier 2019 le 6ème échelon du grade de C2 depuis au moins 1 an.
- Justifier de 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B.

Le président indique que 539 agents ont vocation en 2019 contre 653 en 2018.

**Le nombre de postes offerts pour 2019 est de 93. (dont 1 poste CEAPF)
Une liste complémentaire de 8 postes est également proposée. Les nominations seront prononcées avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.**

En 2018, le nombre de postes offerts s'élevait à 172.

L'USD FO condamne cette réduction drastique du taux de promotion en liaison avec la politique d'austérité budgétaire !

L'administration souhaitait initialement exclure 6 agents du tableau d'avancement pour des raisons différentes (Mention d'alerte, procédure disciplinaire).

2 agents seront finalement réintégrés grâce à la ténacité et aux argumentaires développés par les organisations syndicales.

L'USD FO déplore que notre administration applique une forme de "double sanction", en excluant certains agents d'un tableau d'avancement, alors qu'ils ont déjà été sanctionnés pour des faits commis.

- Examen de recours en évaluation.

7 recours concernant des C2 et 2 recours concernant des C1.

-recours acceptés: 4 dont 2 partiellement.

-recours rejetés : 3

-recours mis en réserve et qui sera réexaminé en attente de compléments d'informations :1

-recours non examiné pour non respect de la procédure:1

L'USD FO constate que la subjectivité en matière d'évaluation devient prédominante et complexifie considérablement les marges de manoeuvre des représentants du personnel pour faire évoluer les appréciations phraséologiques contestées dans les recours.

